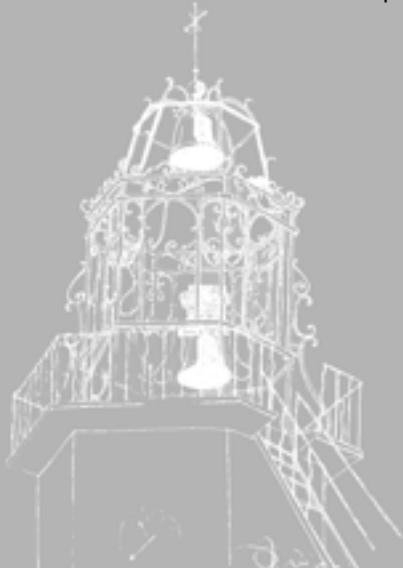


Bulletin Municipal

Le mot du Maire

ANNÉE 2014, NUMÉRO 6

DATE DE PARUTION : NOVEMBRE 2014



DÉPARTEMENT DE LA DRÔME
MAIRIE DE VENTEROL

26110

OUVERTURE DE LA MAIRIE

ET DE LA POSTE :

LUNDI : 9 HOO à 12 H30

MARDI : 9 HOO à 12 H30

MERCREDI : 9 H30 à 13 HOO

JEUDI : 9 H30 à 13 H00

La Poste uniquement

VENDREDI : 9 H30 à 13 HOO

LA PERMANENCE DU MAIRE
LES MARDIS DE 10 H à 12 H

PREMIÈRE ADJOINTE
SUR RENDEZ-VOUS

TÉL : 04 75 27 91 11

FAX : 04 75 27 09 12

[HTTP://VENTEROL.NET](http://VENTEROL.NET)

MAIRIE-VENTEROL@WANADOO.FR

Ils apprécient
de plus en plus
les territoires
du Nyonsais et
des Baronnies



NOS AMIS ESTIVANTS ET TOURISTES, encore nombreux en septembre et même en octobre, sont repartis. Ils apprécient de plus en plus les territoires du Nyonsais et des Baronnies et nous avons bénéficié, encore cette année, d'une bonne fréquentation, contrairement à d'autres régions. Nos paysages, nos villages et les animations que nous leur proposons leur conviennent. Nos visiteurs sont aussi fervents des produits de notre agriculture, de leur qualité et de leur authenticité. Ainsi, poursuivons nos efforts dans leur direction... mais en restant nous-mêmes !

La rentrée scolaire est déjà bien derrière nous. Elle s'est passée sans difficulté, chacun a pris ou repris ses marques et les enfants semblent épanouis, ce qui est bien l'essentiel.

Les vendanges sont terminées, la qualité était là, la quantité aussi. Les viticulteurs ont retrouvé le sourire.

Sangliers, lièvres et champignons nous rappellent que nous sommes en automne et vont nous occuper quelques temps.

Les travaux sur nos bâtiments sont tous achevés et nous les inaugurerons le 5 décembre; je vous donne rendez-vous.

Les engins devraient quitter la Grand' rue et la place Sabarot avant la fin de l'année. Le résultat sera à la hauteur des désagréments subis par les riverains.

Les manifestations, traditionnelles ou nouvelles, de décembre se profilent et le conseil municipal prépare 2015.

Je vous souhaite une bonne fin d'année 2014 !

M A I

Les travaux du Conseil

Travaux Grand' rue et place Sabarot

Reprise des travaux depuis le début du mois de septembre jusqu'à la mi-décembre. En 2015 ce devrait être au tour de la rue du Moulin.

Eglise de Venterol

La cinquième et dernière tranche de travaux est achevée. Il s'agissait de conforter le parvis et le mur de soutènement avec enduit de celui-ci, rue Bel Air.

Isolation mairie

L'isolation thermique est terminée.

Travaux devant mairie

Il ne reste que le traçage à finir.

Réaménagement des locaux de la mairie

Devis de 35 000 € HT. Subvention cantonale de 45%.

DUP entrée Nord

Il s'agit d'acquérir le terrain indispensable pour créer un parking pour l'école et une aire de retournement du car scolaire sécurisée.

L'enquête publique devrait se tenir avant la fin de l'année. Venez nombreux donner votre avis !

Terrain Marcellin

Lors d'un récent entretien, le sous-préfet a confirmé au maire qu'une modification du PLU n'avait que très peu de chance d'aboutir, les récentes lois Grenelle et ALUR ayant restreint considérablement les possibilités d'urbanisation. Deux personnes ont pris contact avec la mairie concernant des projets liés à l'équitation. Nous allons demander à un expert une estimation de la valeur des biens et les agriculteurs riverains seront consultés.

Inaugurations

Le vendredi 5 décembre à 16 h30, Didier

GUILLAUME, Sénateur et Président du Conseil Général de la Drôme, et d'autres personnalités nous feront l'honneur de venir inaugurer nos dernières réalisations : isolation et rénovation de la façade de la mairie, réfection de l'espace devant le bâtiment et, surtout, l'ancien Temple rénové et aménagé en salle d'animation culturelle.

Tous les Venterolais sont invités. Venez nombreux assister à ces inaugurations et prendre le verre de l'amitié ! C'est aussi une bonne occasion d'échanger en toute décontraction avec nos élus.

AVIS DE NAISSANCE :

Lina GALLAND PEDERSEN née le 25 septembre 2014, fille de Rikke et Denis, et petite fille de Josette et Pierre GALLAND

Félicitations aux parents et grands-parents !

R I E

Aide à l'investissement des Entreprises

La Communauté de Communes du Val d'Eygues vient d'obtenir un financement de l'Etat pour son nouveau programme de soutien aux commerces et à l'artisanat. Les entreprises peuvent solliciter une subvention pour les projets suivants :

- rénovation de façade ou de vitrine,
- amélioration de la sécurité de l'entreprise,
- accessibilité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite,
- aménagement et/ou modernisation des locaux d'activité et des équipements professionnels, y compris les véhicules de tournée.

Le montant de la subvention (Etat + CCVE + commune) pourra atteindre 22,5% du coût du projet, avec un maximum de 6 750 € HT.

Renseignements auprès de Richard LAMY, à la CCVE (04 75 26 34 37).

Les roseaux sont morts !

Les employés communaux viennent de constater que tous les roseaux de la station d'épuration des Estangs sont morts ! C'est l'occasion de lancer un **nouvel appel au civisme** et de rappeler qu'il est interdit de jeter dans les égouts tout produit corrosif, tout pesticide ou désherbant et, de manière générale, tout produit qui n'a rien à y faire. **Préservons nos biens communs !**

Points de collecte des déchets

Le point de collecte près de la mairie vient d'être réduit : seuls deux bacs subsistent près de l'abribus, réservés aux personnes qui viennent à pied. Un nouveau point de collecte a été installé au Pont de Sauve comprenant des conteneurs à couvercles verts ou jaunes et les colonnes à verre.

Nous rappelons, une fois de plus, qu'il est interdit de déposer des objets hors des containers et que les encombrants, les déchets verts, les cartons... doivent être emmenés à la déchetterie intercommunale des Laurons.

AVIS DE DÉCÈS :

M. Louis VIAUD décédé à Pierrelatte le 3 octobre 2014.

Sincères condoléances à la famille

La vie de la commune

CONTES ET

RENCONTRES

Dans le cadre du festival « Contes et Rencontres », nous aurons le plaisir, **le 13 décembre à 20h30 à la Salle des fêtes de Venterol**, de découvrir le conteur-musicien Hamid Khezri. Né dans le Khorassan iranien, il s'est formé dans la plus pure tradition des bakhshis*, les bardes plurilingues d'Asie Centrale, dépositaires de toutes les mémoires. Avec finesse et sincérité, accompagné de différents dotârs, il conte en français les légendes populaires et les épopees guerrières des peuples nomades ou des villes-étapes de la Route de la Soie.

(*La musique des Bakhshis du Khorassan est reconnue depuis 2010 au Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité par l'UNESCO)

Notre Salle des Fêtes est bien chauffée et notre public venterolais chaleureux. Alors, pas d'hésitation, venez nombreux vous plonger dans la culture ancienne de l'Orient.

Tarif : 10 € pour les adultes, gratuit pour les enfants.

Vous pourrez découvrir Hamed Khezri au lien suivant : www.youtube.com/hamidkhezri

FAIRE-PART DE NAISSANCES

Elle s'appelle Lina et elle est née le 25 septembre. Son grand frère Oscar est tout heureux, Rikke sa maman et Denis Galland, son papa, adjoint au maire de notre commune, également.

Félicitations aux parents et nos vœux pour une belle vie à la petite Venterolaise.

Coucou les p'tits loups ...

...Ce sont deux petits bonshommes qui ont vu le jour au mois des vendanges : Lukas chez Cécile et Nicolas Picker qui nous régalaient de leurs excellents fromages de chèvre chaque mardi à Venterol et Elio, dont le papa Bryce Vitry, travaille en qualité d'employé municipal à la mairie. Bienvenue aux deux bébés et félicitations aux parents !

11 NOVEMBRE

Tous nos concitoyens sont invités à la cérémonie du **11 novembre, comme chaque année à 11h** devant la Mairie. Un apéritif sera offert à l'issue de ce rassemblement.

ACTION «

Un moyen simple pour économiser en même temps sur votre facture d'électricité ET pour la planète : participez au « défi FAEP » (défi Familles A Energie Positive).

Qu'est ce que c'est ? Des dizaines de familles Drômoises concourent avec l'objectif de réduire ses consommations énergétiques de 8% sans faire de travaux. L'an dernier 120 familles ont « gagné » ainsi en moyenne 12% d'énergie et 200 € sur leurs factures annuelles. Votre animateur du Point Info Energie local, vous accompagne, en groupe (cela crée une émulation) ou individuellement, pour identifier selon votre

LE 22 NOVEMBRE VENTEROL FÊTE LES PRIMEURS !

Le Comité des Fêtes propose la Fête des Vins Primeurs **le samedi 22 novembre** prochain à la salle des fêtes : à partir de 18 h, on retrouvera le fameux concours de vin artisanal, des dégustations...

Ensuite sera servi un repas du terroir, avec une assiette de charcuterie et sa salade, fromage, dessert et un verre de vin, le tout au prix de 10 €. La réservation sera obligatoire à la Boulangerie, le nombre de places étant limité.

Une exposition sur les cépages de la Vallée du Rhône, prêtée par l'Université du Vin de Suze-la-Rousse, sera ouverte à tous dans le Temple.

Retrouvez bientôt tous les détails sur les affiches ou sur www.venterol.org.

GALERIE « OMBRE ET LUMIÈRE »

Exposition jusqu'au **16 novembre 2014**.

Brigitte DYKMAN Peintures, « de vigne en vigne »

FAMILLES »

installation et utilisation, les « petits moyens » qui vont vous permettre de gagner le défi.

Comment participer ? Sur simple inscription avant fin novembre auprès de Romain Favier, votre conseiller info-énergie au CEDER à Nyons 04 75 26 22 53 ou faep@ceder-provence.org, ou demander plus d'information à votre déléguée UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) pour Venterol : Marion Duval : 06 82 20 09 59, ou consulter le site du défi : www.familles-a-energie-positive.fr

La vie de la commune

Nos « MERCREDIS DE VENTEROL » BALADE - CONTES

Mercredi 1^{er} octobre.

Le soleil était de retour et la balade, animée avec talent par Patricia Niel, a conduit un groupe d'une vingtaine de personnes autour de Novézan. Quelques résidents du foyer Gounod ont rejoint les marcheurs et ont égayé la sortie de leur gentillesse et leur bonne humeur. Quatre étapes et quatre contes, puis un goûter sous les arbres,

chez Suzanne Niel, qui nous avait préparé des croquants délicieux. Un beau moment de partage.



LES « MERCREDIS DE VENTEROL »

La prochaine animation aura lieu le mercredi 19 novembre à 20h30, salle du conseil municipal :

Frida Kalho (1907-1954), exposé de Renée Laurent.

A découvrir ou redécouvrir, la vie et l'œuvre d'une peintre mexicaine d'exception.

EN ATTENDANT NOËL

Dans le cadre des fêtes de Noël la municipalité organise un concours de décoration de portes d'entrée, ou portail (couronne ou autres) dans le village, les hameaux et en campagne.

Les décos devront être en place pour le 8 décembre. Inscription au secrétariat de Mairie à partir du 3 novembre 2014.

Les résidents du Foyer Charles Gounod auront l'honneur de former le jury et suite à leur visite

détermineront la décoration qu'ils préfèrent en l'annonçant le jour de la fête autour du sapin organisée par les « mercredis de Venterol », le 17 décembre. Le gagnant recevra une récompense.

Nous vous invitons à apporter une déco pour le sapin que nous garnirons tous ensemble autour d'une auberge de Noël, et du vin chaud qui vous sera offert.

Des friandises et gourmandises de Noël à partager seront les bienvenues.

Nous organisons également une **collecte alimentaire** au profit de l'Épicerie sociale (denrées non périssables sauf pâtes et riz déjà en très grand nombre) ainsi qu'une **collecte de jouets**.

Vous pourrez déposer vos dons à l'accueil de la mairie dès le 8 décembre.

Soyez nombreux à participer pour le plaisir de tous. « Les Mercredis de Venterol », et la commission Embellissement.

Le prochain Bulletin

Prochain Bulletin municipal début janvier. Les articles et informations à diffuser devront parvenir au

secrétariat de la mairie, lundi 15 décembre dernier délai. Merci d'avance pour vos contributions.

INFOS

L'AVAM a fait sa rentrée avec des cours de piano, guitare d'accompagnement, danse contemporaine, peinture/dessin et percussions corporelles. Les ateliers danse (5 - 12 ans) et percussions corporelles (ado/adultes) peuvent encore accueillir des participants, n'hésitez pas à venir faire une séance d'essai!

Le 26 septembre, à la salle Duplan, s'est déroulée notre Assemblée Générale.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui y ont assisté. L'intérêt porté à ce genre d'évènement est important pour notre équipe de bénévoles et nous encourage à continuer à nous investir dans le village.

Si vous appréciez l'existence de l'AVAM au sein du village, et que vous désirez nous soutenir dans les projets à venir, vous pouvez devenir adhérent (12 € individuelle, 20 € familiale).

Plus nous serons d'adhérents et plus nos projets pourront être ambitieux.

LA JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Ce sont plus de 15 associations qui ont décidé de participer le 13 septembre au premier forum des associations de la commune. Bien sûr, la plupart des associations venterolaises étaient présentes et sont venues s'y associer quelques associations extérieures qui apportaient une expérience différente. La salle des fêtes étaient joliment achalandée par les multiples affiches, prospectus et objets de décoration amenés par tous et l'ambiance fut conviviale une grande partie de la journée avec un point fort au moment de l'apéritif et de l'accueil des nouveaux venus venterolais.

Après un sondage post forum, il apparaît que les associations étaient raves de cette journée et qu'elles sont toutes volontaires pour l'année prochaine.



AVAM

Vous trouverez des bulletins d'adhésion avec nos plaquettes 2014/2015 à la mairie de Venterol, vous pouvez aussi le télécharger sur le site de la mairie, dans la rubrique de l'association.

POUR CE DÉBUT D'ANNÉE SCOLAIRE

Isabelle Finck réalise un projet inter-école autour de chants de Noël, auquel l'école de Venterol participe.

Les enfants répètent une fois par semaine avec cette intervenante.

L'AVAM soutient ce projet, financé par l'Association de Parents d'Elèves, en faisant répéter les enfants, également une fois par semaine, avec Agnès Griffé.

Le 8 décembre 2014 à 18 h30 à la maison de pays de Nyons aura lieu le concert qui clôturera ce projet.

Marché de Noël

Vendredi 19 décembre

À PARTIR de 16 H

Salle des Fêtes de Venterol

Artisanat, produits du village, école, idées cadeaux...

Sophie & Prosper

vous propose un coin RESTAURATION

ou vous pourrez déguster

soupe, boissons chaudes...

Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1 **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
- 3 **Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 **Appelez les secours :**
 - 112 : Numéro unique d'urgence européen
 - 18 : Sapeurs Pompiers
 - 15 : Samu
- 5 **Ne réintérez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs Pompiers.



Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'éthanol, au fioul ou encore à l'éthanol.

Quels appareils et quelles installations sont surtout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

Sites d'informations :

- inpes.sante.fr
- prevention-maison.fr
- sante.gouv.fr
- invs.sante.fr
- developpement-durable.gouv.fr

LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde...
Les bons gestes de prévention aussi.

Ref. 24-3403-0E Illustrations: Nancy Krawczyk



Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde.
Les bons gestes de prévention aussi :

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).



Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscriptions en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaufferies principalement).



Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.

Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification régulières des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.